

Crédits aux particuliers France Janvier 2016

Le 3 mars 2016

Le crédit à l'habitat ralentit et les taux se stabilisent à 2,3 %

- Les renégociations représentent 37 % de la production de « nouveaux » crédits à l'habitat. Le pourcentage baisse tendanciellement mais reste élevé.
- Hors renégociations, qui gonflent artificiellement les chiffres de production puisque symétriquement des emprunts sont remboursés, et en données corrigées des variations saisonnières, les encours de crédits à l'habitat ne progressent plus que de + 3,5 % en janvier 2016, après + 3,9 % en décembre 2015.
- Les taux moyens des crédits à l'habitat, hors assurance et frais de dossier, sont stables à 2,3 % depuis deux mois.
- Les crédits à la consommation restent dynamiques (+ 4,3 % en rythme annuel).

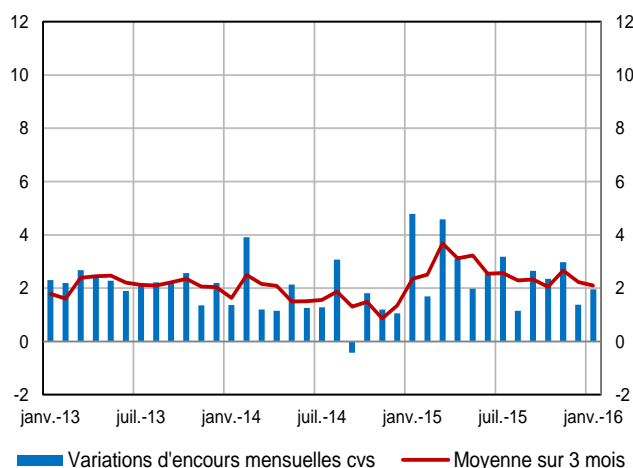
Encours et taux de croissance annuel (données non cvs)

(Encours en milliards d'euros, taux de croissance en %)

	Encours brut jan-16	Taux de croissance annuel brut		
		nov-15	dec-15	jan-16
Total	1 054	4,1	4,0	3,7
<i>Habitat</i>	867	3,8	3,9	3,5
<i>Trésorerie</i>	151	4,9	4,4	4,3
<i>Autres</i>	36	8,0	5,8	6,6

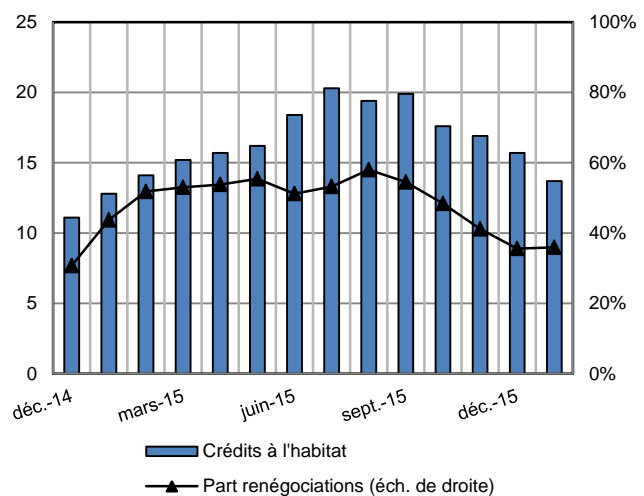
Variations d'encours mensuelles de crédits à l'habitat (données cvs)

(Variations d'encours en milliards d'euros, corrigées des opérations de titrisation et pertes sur créances irrécouvrables)



Part des renégociations au sein des crédits nouveaux à l'habitat

(flux mensuels CVS en milliard d'euros, part non cvs en %)



Montant des crédits nouveaux

(hors découverts, flux mensuels cvs (a)(h))

(montant en milliards d'euros)	déc-14	janv-15	févr-15	mars-15	avr-15	mai-15	juin-15	juil-15	août-15	sept-15	oct-15	nov-15	déc-15	janv-16
- prêts amortissables à la consommation(b)	3,5	3,8	3,9	4,0	4,1	4,2	4,3	4,4	4,2	4,3	4,9	4,4	4,5	4,0
- crédits à l'habitat	11,1	12,8	14,1	15,2	15,7	16,2	18,4	20,3	19,4	19,9	17,6	16,9 (g)	15,7	13,7
- part de renégociation des crédits à l'habitat, non CVS, en % (c)	30,7	43,7	51,8	53,0	53,8	55,4	51,2	53,2	58,0	54,5	48,4	41,2	35,6	35,9

Taux des crédits nouveaux (taux effectif au sens étroit, moyenne mensuelle)

(en pourcentage)	août-15	sept-15	oct-15	nov-15	dec-15 (e)	jan-16 (f)
crédits aux particuliers						
dont:						
- crédits à l'habitat à long terme à taux fixe	2,18	2,23	2,27	2,36 (g)	2,34	2,33
- crédits à l'habitat à court terme et crédits à l'habitat à taux variable	2,14	2,00	2,01	2,13	2,11	2,10
- prêts amortissables à la consommation(b)	4,57	4,44	4,32	4,66	4,42	4,66
- découverts aux particuliers(d)	6,78	6,82	6,56	6,58	6,25	6,53

(a) Le calcul des données CVS fait l'objet d'une mise à jour mensuelle prenant en compte les données du mois sous revue,

(b) Hors crédits renouvelables à la consommation

(c) Ratio des renégociations non CVS sur les crédits à l'habitat non CVS

(d) Découverts : comptes ordinaires débiteurs + créances commerciales (escompte) + affacturage + crédits de trésorerie non échancés (dont utilisations d'ouvertures de crédits permanents)

(e) Données révisées

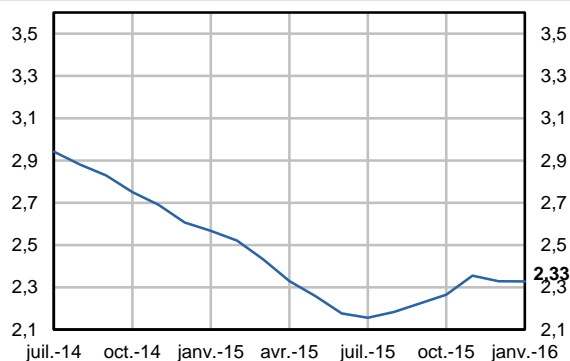
(f) Données provisoires

(g) La hausse du taux de 9 pb entre octobre et novembre 2015 pour les crédits à l'habitat à long terme à taux fixe (série ci-dessus) comme pour l'ensemble des crédits nouveaux à l'habitat (graphique ci-dessous), résulte, pour 5 pb, d'un changement méthodologique apporté par des déclarants. Hors rupture, la hausse se serait donc élevée à 4 pb. Concernant les flux cvs mensuels de crédits à l'habitat, la baisse se serait élevée à 2,5 GEUR hors rupture, au lieu de 0,7 GEUR.

(h) L'historique des flux de crédits nouveaux CVS est publié depuis décembre 2014 afin de prendre en compte les corrections d'établissements majeurs.

Taux des crédits nouveaux à l'habitat toutes durées

(Taux effectif au sens étroit, moyenne pondérée par les flux des taux à long terme et à court terme, en %) (g)



Complément

Les 'particuliers' forment un sous-ensemble du secteur des 'ménages' qui inclut également les entrepreneurs individuels, Sont ici présentés les seuls crédits distribués aux particuliers par des Institutions Financières Monétaires résidentes.

Les taux de croissance des encours sont calculés en corrigeant les variations d'encours d'effets ne résultant pas de transactions économiques avec la clientèle, en particulier les opérations de titrisation et les passages en perte de créances irrécouvrables, En revanche, pour des raisons techniques, les effets des variations des cours de change ne sont pas corrigés.

Les taux d'intérêt moyens pondérés ainsi que les montants de contrats nouveaux sont calculés conformément aux définitions harmonisées de la BCE, Les taux recensés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE), ils correspondent à la composante intérêt du Taux Effectif Global (TEG), Les renégociations comprennent également les rachats de crédits.

Les demandes d'abonnement aux Stat info peuvent être adressées à 2503-DIFFUSION-UT@banque-france.fr